



## VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Goussainville

N° 09.2026

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

17 avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 23

Présents 17

Votants 23

L'an deux mille vingt-six,  
Le 29 avril à 19 heures 30,  
Le Conseil Municipal,  
Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de M. Farid BENABDELAZIZ, **le Maire**.

**Etaient présents :** Victoire BILONGO, Alexandra COSTE, Valérie PITOU BURGAUD, Sylvain CALONNEC, **Adjoints au Maire**.

Éric LEDEZ, Loraine AMILCAR, Catherine LEDUC, Isabelle ALIDOR, Nathalie PORTELA, Jean-Claude DUHAMEL, Marguerite LEGER, Damien MARECHAL, Jean-Luc FOUQUIER, Véronique BUCHET, Atia ALIOUANE, Christel POTTIER, **Conseillers Municipaux**.

**Etaient représentés :** Andria NIKOLIC (pouvoir à V. BILONGO), Jean-Pierre JACQUIN (pouvoir à S. CALONNEC), Karine AKSAS (pouvoir à M. LEGER), Inès MEHDIOUI (pouvoir à J-C. DUHAMEL), Frédéric DIDIER (pouvoir à V. BUCHET), Benoit BAZIER (pouvoir à C. POTTIER).

Formant la majorité des membres en exercice

## OBJET :

### Election des membres de la CAISSE des ECOLES.

Transmise au contrôle de  
légalité le 06/05/2026

Publiée sur le site internet  
de la ville le 06/05/2026

**Secrétaire de séance :** Catherine LEDUC

**Rapporteur :** M. le MAIRE

\*\*\*

M. le MAIRE expose aux membres du Conseil que la Caisse des Écoles (CDE) est un établissement public administratif qui intervient en faveur des enfants des écoles maternelles et élémentaires. Le financement de la CDE se compose principalement de subventions et de cotisations. La CDE met en place des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants.

Elle est administrée par un comité composé :

- ✓ Du Maire, président,
- ✓ Des inspecteurs départementaux de l'Education Nationale de la circonscription ou de leurs représentants,
- ✓ D'un membre désigné par le Préfet,
- ✓ De quatre conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal,
- ✓ De cinq membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale ou par correspondance s'ils sont empêchés.

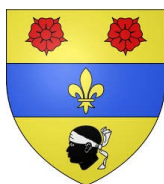
Le Conseil Municipal peut porter le nombre de ses représentants à un chiffre plus élevé, sans toutefois excéder le tiers des membres de l'assemblée municipale. Les sociétaires peuvent alors désigner autant de représentants supplémentaires que le Conseil Municipal en désigne en plus de l'effectif normal.

M. le MAIRE procède à l'appel à candidatures.

\*\*\*

**Vu** le C.G.C.T, notamment son article L.2121-21,

**Vu** le Code de l'Education,



VILLE DE VEMARS

**Vu** les statuts de la Caisse des Écoles du 7 juillet 2020,

**Vu** les élections municipales du 22 mars 2026,

**Vu** le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes en date du 27 mars 2026,

**Considérant** la nécessité de procéder à la désignation des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Comité de la Caisse des Écoles suite au renouvellement général du Conseil Municipal,

**Considérant** qu'outre le Maire, Président de droit du Comité de la Caisse des Écoles, le Conseil municipal doit, au regard des statuts actuels, désigner quatre Conseillers Municipaux appelés à siéger au sein de cette instance,

**Considérant** qu'après un appel à candidatures, une seule liste a été présentée, assurant la représentation des différentes sensibilités du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité pour,**

- ✓ **DÉCIDE** à l'unanimité de procéder au scrutin à mains levées,
- ✓ **DÉSIGNE** les membres du Conseil Municipal suivants pour siéger au sein du Comité de la Caisse des Écoles :

Membres élus au Comité de la Caisse des Ecoles
Alexandra COSTE
Nathalie PORTELA
Marguerite LEGER
Atia ALIOUANE

- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits.

**Le Maire,**



**Farid BENABDELAZIZ.**